

Aux contribuables de la Municipalité d'Authier

AVIS PUBLIC

Est donné par la directrice adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité d'Authier, que lors de la séance du 2 juillet 2024, les deux règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal.

- Règlement 2024-03 constituant un comité consultatif d'urbanisme
- → Règlement 2024-04 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la municipalité

Les règlements ci-haut mentionnés sont disponibles pour consultation au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Authier, au 597, avenue Principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Entrée en vigueur le 4 juillet 2024

Élise Gagnon Directrice adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale de la Municipalité d'Authier, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut en affichant une copie, à chacun des endroits suivants le 4 juillet 2024.

> Bureau municipal d'Authier Bureau municipal aile Est du bâtiment multi-usage Site internet de la municipalité Page Facebook de la municipalité

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 juillet 2024.

Élise Gagnon Directrice adjointe et greffière-trésorière adjointe